



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du samedi 4 avril 2026 09:00

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 030-213001050-20260404-DEL2026_035-DE

En exercice : 11
Présents : 8
Excusés : 3
Absents : 0

Date de la convocation :
30/03/2026

Président de séance :
Laurent BALSAN

Secrétaire de séance :
Marc SAUVAIRE

N° interne de l'acte :
DEL2026_035

Le samedi 4 avril 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi.

Membres présents :

Laurent BALSAN, Marc SAUVAIRE, Annie LONJON, Sylvie LAFON, Bruno MOTTET, Myriam BALSAN, Jean-Pierre POURTIER, Amélie BOUTEILLER

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Jean-Marie PONCELET (donne pouvoir à : Laurent BALSAN), Anaëlle BROCCOLI (donne pouvoir à : Annie LONJON), Jean-Luc ABLE (donne pouvoir à : Amélie BOUTEILLER)

Membres Absents :

Commission Action Sociale

M. le maire expose : depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les communes de moins de 1500 habitants n'ont pas obligation de créer un Centre Communal d'Action Social.

C'est alors le conseil municipal qui porte l'action sociale concernant les personnes âgées, les personnes et les familles rencontrant des difficultés sociales, les enfants et adolescents et les personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, M. le maire propose de créer une commission action sociale en charge de ces actions, avec des personnes extérieures au conseil municipal qui œuvrent déjà dans ce sens.

Composition de la commission :

Membres parmi les élus : Laurent BALSAN, Myriam BALSAN, Annie LONJON, Marc SAUVAIRE, Amélie BOUTEILLER

Membres extérieurs au conseil : Mmes Laurence GUNTZ, Stéphanie GRANGE, Chantal SANCH, Corinne THÉRIC, M. Jean-Pierre POURTIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de la création d'une commission action sociale en charge du suivi des personnes âgées, des personnes et des familles rencontrant des difficultés sociales, des enfants et adolescents et des personnes handicapées.
- charge M. le Maire de signer tout document se rapportant à cette affaire,

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Fait et délibéré en mairie le samedi 4 avril 2026

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

M. le Maire
Laurent BALSAN

